



**THÉÂTRE DE LA
LICORNE**
CANNES

SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL
ART, ENFANCE, JEUNESSE

**Théâtre de la Licorne, Scène conventionnée d'intérêt national
Art, enfance, jeunesse**

Appel à candidatures

**Résidence d'écriture théâtrale pour le jeune public
AUTEURS ET AUTRICES PROFESSIONNELS**



Mairie de Cannes

Direction Régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur



PRESENTATION DE L'ORGANISATION

LE THEATRE DE LA LICORNE

Le Théâtre de la Licorne de Cannes est conventionné scène d'intérêt national « Art, enfance, jeunesse ».

Partant du constat que le secteur jeune public est fréquemment considéré comme un outil pédagogique plutôt qu'une véritable démarche artistique nécessitant un temps de recherche et des moyens de production, le Théâtre de la Licorne inscrit son projet dans une attention particulière aux artistes et aux compagnies afin de soutenir et de promouvoir la recherche et la création en direction de l'enfance et de la jeunesse.

C'est dans ce cadre que le Théâtre de la Licorne lance un appel à candidatures pour une résidence afin de soutenir l'écriture d'une pièce jeune public.

Ce dispositif reçoit le soutien de la DRAC PACA.

OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

L'objectif principal est d'offrir un espace de recherche et de maturation pour l'écriture d'une pièce jeune public.

La majeure partie du temps de la résidence sera consacrée à l'écriture.

Une rencontre publique est néanmoins prévue en fin de résidence. Cette restitution publique du travail d'écriture à la médiathèque Noailles prend la forme d'une lecture du travail en cours ou du texte dans sa version définitive.

Cette résidence fait également écho au projet « Lire Dire », mis en place dans le cadre de la saison théâtrale du théâtre de la Licorne.

Elle débutera le 1^{er} juin, journée nationale des écritures théâtrales jeunesse.

MODALITES ET CONDITIONS D'ACCES

Cette résidence est à destination des auteurs et autrices professionnels ayant publié au moins un texte à compte d'éditeur ou ayant été joué au moins une fois par une compagnie professionnelle, autre que la compagnie de l'auteur.

L'auteur y développera un projet d'écriture théâtrale à destination du jeune public. Ce projet peut-être un texte pour la scène ou en lien avec les arts de la scène.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir

- Notice biographique de l'auteur, accompagnée d'une bibliographie exhaustive,
- Note d'intention du projet d'écriture ainsi que les objectifs visés pendant le temps de résidence,
- S'il s'agit d'un projet ayant déjà commencé : extraits ou texte intégral inachevé joint (dans ce cas, précisez où vous en êtes dans votre phase d'écriture, et le sens vers lequel vous tendez),
- S'il y a lieu, une note présentant les actions déjà menées en matière d'éducation artistique et culturelle,
- RIB avec en-tête de la banque,
- Extrait K-bis ou avis SIREN de moins de 3 mois, si structuré en association. Indiquer si assujetti ou non à la TVA,
- Carte d'identité recto/verso pour les auteurs indépendants.

Critères d'admissibilité

La sélection se fera prioritairement sur l'originalité et la force de proposition du projet d'écriture, de même que sur le choix du sujet.

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection en fonction des éléments suivants :

- qualités de l'écriture,
- cohérence et capacités supposées à mener à bien le projet,
- adéquation du projet avec le parcours antérieur de l'artiste (il peut aussi s'agir d'une rupture ou d'un désir d'exploration de nouvelles lignes artistiques),
- motivations de l'artiste pour le projet qu'il propose.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par version numérique à l'attention de :

Emilie Garcia
Direction municipale de La Culture
Pôle culturel municipal Cannes République
Place Commandant Maria
06400 CANNES

par courrier électronique à l'adresse suivante,
emilie.garcia@ville-cannes.fr

La date limite de dépôt des dossiers, en version numérique, est le 23 février 2025 à minuit.

Le nom de l'artiste retenu sera communiqué fin mars.

INFORMATION PRATIQUES

Période de résidence : 1 mois, du 1^{er} au 30 juin 2025.

Lieu : Médiathèque Noailles – 1 Avenue Jean de Noailles – 06400 Cannes

Depuis plus de cinquante ans, la Médiathèque Noailles s'est imprégnée de l'histoire et de l'atmosphère de l'une des plus prestigieuses demeures de Cannes : la Villa Rothschild.

Bâtie en 1881, à deux pas des plages du boulevard du Midi-Louise-Moreau, la Villa Rothschild, avec son jardin aux essences rares, respire le charme d'une demeure de la Renaissance italienne. Les anciens salons de réception, au rez-de-chaussée, sont devenus des salles de lectures, les appartements à l'étage supérieur abritent une discothèque et une vidéothèque.

Environnés de livres et de documents multiples, les résidents peuvent avoir accès à toutes les sections de la Médiathèque.

Au dernier étage se trouve le logement pour l'accueil des artistes et chercheurs en résidence.

Le logement, calme, de 4 pièces, bénéficie d'un espace de travail adapté, propice au travail de recherche et d'écriture.

Conditions financières

La rémunération de l'artiste sélectionné est fixée à 2 000 € TTC. Cette somme qui comprend la rémunération brute de l'artiste, toutes charges, taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité, sera versée à l'issue de la résidence.

Pour les auteurs structurés en association, assujettis à la TVA, le taux appliqué est de 5.5%.

Un logement à la Médiathèque Noailles est mis gracieusement à disposition à l'artiste. Les frais de bouche, de transports et de transferts locaux restent à la charge de l'artiste.

REGLEMENT

Coordonnateur

Nom : Mairie de Cannes
Service : Direction Culture - Médiathèque Noailles
Adresse : 1 Avenue de Noailles
Code Postal : 06400
Commune : CANNES
Téléphone : 04 89 82 22 24 / 04 97 06 44 90

Site Internet : www.cannes.com
Mail : emilie.garcia@ville-cannes.fr

N°SIRET : 210 600 292 00 572 Code APE : 9004Z
Licences d'entrepreneur du spectacle N°1-, N°2- et N°3

Jury de sélection

L'artiste sera choisi par un jury de sélection qui rendra son choix définitif après examen des dossiers de candidatures.

Composition du jury :

- Maire de Cannes ou son représentant,
- Représentant de la DRAC PACA,
- Directrice de la Culture de la Mairie de Cannes ou son représentant,
- Responsable du service des relations publiques du pôle production spectacle vivant,
- Documentaliste de la Théâtrothèque Barety de l'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes Marseille.

Cadre Juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la Mairie de Cannes pour le théâtre de la Licorne et de l'artiste désigné sera signée avant le début du projet.